Dictionnaire historique, topographique et biographique de la Mayenne de l'abbé Alphonse Angot

Sainte-Suzanne - Tome III

Sainte-Suzanne, ville, chef-lieu de canton, arrond. de *Laval* (34 kil. O.).

Anciens noms

R. de Sancta Suzanna, 1076 (Cart. de la Couture, p. 26). — *R. de Sancta Suzanna,* 1080 circa (Cart. de Saint-Vincent, ch. 827). — *Furnum Sancte Suzanne,* 1109 (Arch. de la S., fds d'Étival). — *Decanus de Sancta Suzanna,* 1120 circa (Hist. de Mayenne, pr. VII). — *Castrum quod Sancta Suzanna vocatur,* XII^{e} s. (Orderic Vital, Hist. eccl., t. III, p. 200). — *Senescallus de Sancta Suzanna,* XII^{e} s. (Cart. de Perseigne, p. 164). — *Vicecomes Sancte Suzanne,* 1208 (Cart. de Vivoin, p. 225). — *Turris in castro Sanctæ Suzannæ,* 1218 (Cart. d'Évron). — *Vigeria Sancte Susanne,* XIII^{e} s. (Rev. du M., t. XL VII, p. 170). — *Sainte Suzenne,* 1312 (Bibl. nat., fr. 8.736). — *Castrum et fortalicium Sancte Suzanne,* 1396 (Arch. nat., X/1a. 43, f. 197). — *Ès mètes de nostre chastellenie et terre de Sainte Suzanne* (Rev. du M., t. XLVII, p. 283). — *Ville de Sainte Susenne,* 1431 (P. de Cagny, p. 181). — *Mont-d' Erve,* 1794 ; *Suzanne-sur-Erve,* an VII (Arch. nat., F/1c, III, Mayenne, 7).

Géographie physique

Géologie. — « Cette commune est située sur le flanc nord du synclinal de Laval. Aux schistes précambriens (moulin de la Liaudière), succèdent les poudingues pourprés, base du Cambrien, puis les schistes et calcaires magnésiens ; ceux-ci exploités au moulin des Erves. Une vaste région schisteuse, également cambrienne, s'étend jusqu'à la crête gréseuse de Sainte-Suzanne. Toute cette partie de la commune, profondément creusée à l'époque éocène, a été remplie par des argiles que couronnent des grès à Sabalites dont les blocs abondent sur le plateau de la Touche-Piquet. La crête des grès de Sainte-Suzanne, dans laquelle l'Erve s'est déblayé un étroit et pittoresque passage, traverse le bourg de l'est à l'ouest, et, venant du Mont-Noir (signal 222), se dirige en s'abaissant graduellement vers la limite occidentale de la commune (121). Au sud du bourg, sur le flanc méridional de la colline, on retrouve une série identique à celle des Coëvrons (schistes pétrosilicifiés, brèches éruptives et orthophyres), formant une traînée intercalée au milieu des couches cambriennes et qui s'observe également sur la rive droite de l'Erve, à la Pierre, à Beau-Soleil et au Coq-Hardi. A ces couches succèdent, toujours en suivant la série régulière, des grès feldspathiques et enfin des grès ferrugineux en plaquettes avec Lingulella Nicholsoni (== grès de Blandouët). Cette dernière assise, qui occupe le sommet du Cambrien, se montre bien développée dans le bois de Thorigné. Dans la carrière des Erves on a trouvé, en 1874, des ossements d'animaux quaternaires au milieu d'une couche d'argile noire reposant sur le sommet corrodé des bancs du calcaire cambrien et surmonté de sables, graviers et argiles rouges. La faune a été considérée par M. Gaudry comme antérieure à celle de l'*Elephas primigenius.* On a trouvé : *Felis leo, Hyæna crocuta, Arctomys marmotta, Rhinoceros Merckii,* etc. » D.-P. Œ.

Une voie antique de Montsûrs, une autre de Sablé par Thorigné, sont toujours apparentes. Jaillot indique les chemins de Sillé, Le Mans, Sablé, Saulges, Évron ; Cassini, ceux du Mans, Sablé, Laval, Évron. Aujourd'hui, par la route départementale de Sablé à Couterne, et des chemins divers, la ville est reliée immédiatement avec Viviers (6.500 m. E.) ; Blandouet (7 kil. S.) ; Chammes (3.500 m. S.-O.) ; Livet (8 kil. O.) ; Châtres (8 kil. N.-O.) ; Évron (7.600 m. N.-N.-O.) ; Voutré (6.500 m. N.-O.).

Superficie, cadastrée en 1842 par M. Demeré, 2.314 hect. — « Fond ingrat, écrit Mirominil (1696), qui consiste en 600 arpens, dont il y en a 250 en terres labourables, en préz, 80, et en bois et landes, 270 ; douze petites métairies. » Le ruisseau de la Bonde alimentait plusieurs étangs ; celui dit le Grand-Étang, de 300 journaux, a été desséché vers 1824. Les vignes formaient des buissons inextricables au XI^{e} s. ; elles étaient abondantes encore en 1332. Les eaux en ville sont saturées de calcaire et insalubres. Une citerne recueillant les eaux pluviales a été construite depuis deux ans.

Population, administrations

Population. — Moyenne des naissances : 37, de 1600 à 1610 ; — 52, de 1700 à 1710. — 200 feux en 1696 ; — 229 feux en 1700 ; — 227 feux en 1726 ; — 1.200 hab. en 1771 ; — 1.200 communiants en 1780 ; — 50 feux en ville, 1789 ; — 1.700 hab. en l'an VI ; — 1.340 hab. en 1803 ; — 1.483 hab. en 1821 ; — 1.503 hab. en 1831 ; — 1.722 hab. en 1841 ; — 1.754 hab. en 1851 ; — 1.811 hab. en 1861 ; — 1.741 hab. en 1871 ; — 1.631 hab. en 1881 ; — 1.504 hab. en 1891 ; — 1.448 hab. en 1902, dont 463 agglomérés dans la ville et le reste disséminé en 88 villages, fermes, closeries ou écarts. On comptait 75 fermes en 1847. En dépendent : le Grand-Moulin, 17 hab. ; les Granges, 18 hab. ; le Pont-Neuf, 16 hab. ; la Croix-Couverte, 28 hab. ; la Rivière, 285 hab. ; la Taconnière, 92 hab. ; les Erves, 30 hab.

Poste de gabelle en 1746. — Bureau de messagerie pour le Mans, 1611, 1684.

Bureau de poste établi en 1791, devenu bureau de direction, 1845, auquel a été uni un service télégraphique ; chef-lieu de *perception* pour : Sainte-Suzanne, Blandouet, Chammes, Torcé, Viviers ; — justice de paix ; — receveur d'enregistrement ; — receveur des contributions indirectes ; conducteur des ponts et chaussées ; — deux notaires ; — brigade de gendarmerie, demandée en l'an VI, supprimée en 1857, rétablie en 1872 ; — sapeurs-pompiers.

Industrie

Industries : Quinze à dix-huit moulins s'échelonnaient sur les deux rives de l'Erve dans un espace de 2 kil., et ne pouvaient tourner que simultanément. Il y en avait à blé — ceux d'Hodéard et de Cojus, antérieurs à 1115 ; — à tan, à draps, à huile, à papier surtout, déjà mentionnés en 1544, au nombre de sept en 1771, possédant un ensemble de quarante-deux piles et produisant trois mille rames de papier : pot fin, pot moyen, pot pâte-bulle, vendues dans le Maine et l'Anjou, en partie pour l'écriture, mais surtout pour les cartes à jouer, dont deux fabriques existaient en ville. Celle de M. Provôt est connue par une planche en bois contenant vingt figures signées (huit rois, huit dames, quatre valets), entrée au musée de Laval. Le dernier moulin à papier — Bruant, propriétaire, — a cessé de travailler vers 1840. — Fours à chaux aux Sérardières, 1529 ; aux Erves, 1840. A cette dernière époque : une blanchisserie, une tuilerie (50.000 briques, 40.000 tuiles, 40.000 pavés), deux tanneries, seule industrie qui subsiste. En 1899, un essai d'installation d'éclairage électrique n'a abouti qu'à une liquidation désastreuse.

Foires et marchés

Foires. — En 1752 : 2 janvier, 25 février, mardi-saint, Saint-Eutrope (3 avril), Saint-Urbain (25 mai), la Madeleine (22 juillet), Sainte-Suzanne (12 août), les Morts ; huit foires pendant la Révolution ; actuellement : 24 février, 7 et 30 avril, 25 mai, 20 juillet, 6 septembre, 2 novembre, 31 décembre. — Marché, le mardi (Jaillot), actuellement le lundi. Les halles étaient devant l'église (1528) et l'auditoire dans les combles.

Institutions religieuses (paroisse, église, presbytère, etc.)

Institutions religieuses (paroisse, église, presbytère, etc.)

Paroisse, anciennement de l'archidiaconé de Laval et du doyenné d'Évron ; — de l'élection de la Flèche, chef-lieu de bailliage et de grenier à sel ; — du district d'Évron et chef-lieu de canton pour : Sainte-Suzanne, Blandouet, Chammes, Torcé et Viviers, en 1790 ; — de la Mission d'Évron en 1797 ; érigée en cure par décret du 5 nivôse an XIII ; de l'archiprêtré de Saint-Vénérand de Laval. — Vicariat fondé par ordonnance du 29 juillet 1824.

La petite ville, si souvent peinte et décrite, est perchée sur un mamelon isolé de la chaîne des collines de la Charnie par le ravin profond où coule l'Erve. Un bloc vitrifié de 10 m. de long, trouvé dans les fondations, entre le château et la Porte-Murée, a fait dire qu'une construction d'un âge inconnu avait précédé l'enceinte actuelle. La question reste obscure. De la forteresse du XI^{e} s. il subsiste un donjon de 15 m. sur 10 intérieurement et 12 à 15 m. d'élévation, et dont les murs ont 2 m. 80 d'épaisseur, appuyés de solides contreforts. On accède aux meurtrières du rez-de-chaussée par des degrés en pierre pratiqués dans les profondes embrasures. Au premier étage, des couloirs vont dans l'épaisseur des murs d'une baie à l'autre. Le second étage avait son plancher soutenu par deux cintres en maçonnerie. A l'extérieur, trace d'appareil en feuilles de fougère et plein cintre des meurtrières formé de cinq claveaux en forme de coins. Il existe peu de monuments d'architecture militaire dans la Mayenne aussi intéressants à conserver. Une partie du mur de clôture, où l'appareil incliné était visible il y a dix ans, et la tour farinière, sont de la même époque. Quant à l'ancien château d'habitation, on croyait en 1772 en voir des traces ainsi que de la chapelle dans le mur avoisinant le château neuf où se trouvaient encore une fenêtre carrée et une autre géminée en lancettes. La chapelle de N.-D. du château avait été dotée le 19 mars 1380 par Pierre d'Alençon et Marie Chamaillard, sa femme. Le château que firent construire Guillaume et René Fouquet de la Varenne et qui, commencé dès 1605, coûta 72.000 ℔, est sans mérite architectural, composé d'un corps de logis et d'une tour à toit aigu.

L'enceinte de la ville, formant avec celle du château un triangle dont la base est au N.-O., est peut-être construite sur d'anciennes fondations, mais ne date que du XIV^{e} et du XV^{e} s. Elle avait environ 800 m. de circonférence et comprenait trois portes : la Porte-Murée au midi, la Porte-du-Pont ou du Guichet au nord, la Porte-de-Fer à l'est, de 11 pieds de largeur sur 12 de haut avec pont-levis, herses et barbacannes. Les murs avaient 36 pieds, sans compter les meurtrières et le parapet. Il y avait sept tours sur le côté N.-O. du triangle, l'une de 40 m. de tour à l'angle S.-O., l'autre à cinq pans, aussi grosse, au milieu, et les autres de 10 à 12 m. de circonférence. En 1772 il ne subsistait plus que six tours dans le reste du circuit (quatre carrées et deux rondes), mais la construction du château neuf et de nombreuses maisons à côté de la Porte-Murée et de la Porte-du-Pont en avaient fait disparaître plusieurs. A la même date, il n'y avait presque plus trace des meurtrières et des parapets ; les murs étaient même fortement ébréchés ; seule la Porte-de-Fer conservait sa herse suspendue. Entre la ville et le château, le mur de clôture était protégé par le donjon et appuyé de cinq tours, mais la partie voisine du château neuf était de construction moderne et les tours en avaient été supprimées. Vers 1830, on a pratiqué dans le côté N.-O. de l'enceinte de la ville une ouverture de 40 m. pour l'accès en ville des routes diverses. La ville murée, outre l'église et les halles, ne renfermait qu'une soixantaine de maisons des moins confortables, et était traversée de la Porte-Murée à la Porte-du-Pont par de misérables ruelles. Le surplus de la population se groupait au faubourg de la Taconnière et au village de la Rivière.

L'*église,* dédiée à sainte Suzanne (fête le 11 août), but de pèlerinage pour les paroisses éloignées (Vimarcé, Chevaigné), fut reconstruite dans la première moitié du XVI^{e} s. Elle tombait presque en ruine de vétusté et par suite des désastres de la guerre, quand le cardinal de Luxembourg, qui vint à Sainte-Suzanne en 1493 et 1495, accorda, à son dernier voyage, des indulgences à ceux qui contribueraient à sa restauration. En 1526, deux maîtres maçons « vindrent de loing pour faire le divis. » N'ayant point trouvé de « pierres rousses » à la Rivière, on fit venir cent six charretées de pierre de Bernay, qui coûtèrent 40 ℔ d'achat et 10 sols par charretée pour le

transport. Jean Le Maçon, peut-être un des deux maîtres précités, bailla, le lundi après la mi-août, « le divis et ordonnance de réédiffier l'église et le bailla par estat. » puis les procureurs allèrent par la paroisse demander le consentement des habitants. Enfin Jean Enjubault et Georges Olivier, maçons, s'engagèrent en 1528 à « tailler, maçonner et réédiffier tout à neuf l'église » pour 450 ℔, le logement et six charretées de bois pour les échafaudages. On fit venir encore de la pierre de Valiser (?), de Saint-Christophe en Champagne et Bernay **«** pour aider et efforcer la taillerye de l'église, » et comme les ressources s'épuisaient, on vendit en 1536 une partie des terres de la fabrique. Jean Ursin, coadjuteur de Jean du Bellay, consacra l'édifice le 31 mai 1553. C'est une croix régulière, mais dont le chœur et les bras du transept sont sans profondeur. Il n'y eut d'essai timide de décoration dans le style de l'époque que l'encadrement de la porte et de la fenêtre de la façade occidentale.

Une réfection presque totale de l'édifice, sur les mêmes bases, a laissé subsister le pignon occidental, donné au chœur la forme circulaire à pans coupés et remplacé intérieurement les lambris par des voûtes. Les ouvertures sont géminées en arc brisé.

Le clocher, abattu en 1529 avec le pignon de l'intertransept qui le supportait, reconstruit dans la même place, dans une situation où il brave les tempêtes, foudroyé de 1584 à 1587, déclaré irréparable et relevé pour 400 ℔ en 1607 sur plan d'Antoine Ravault (V. ce nom), menaçant de nouveau d'écraser l'église en 1754, fut encore atteint par la foudre le 10 août 1781, en novembre 1791, et le 21 juillet 1810. Il y avait au beffroi, en 1504, plusieurs « petits sains et un groux sain », fondu dans l'église même en 1491. Un fondeur de Laval coula la grosse cloche dans les halles, en 1578. L'horloge sonnante, mentionnée dès 1491, réparée plusieurs fois, 1495, 1526, fut remplacée par Lafosse, de Conlie, en 1749, pour 300 ℔.

De pauvres autels : trois dans le chœur sur une même ligne, deux dans le transept, deux dans la nef, meublaient l'église en 1772, n'ayant pour décoration qu'un grossier retable (au maître-autel) ou de simples planches supportées par des corbelets en pierre ou des consoles en fer et soutenant les statues, sans valeur, de saint Nicolas, saint Jean, saint Georges, saint Denis, saint Eutrope, saint Blaise, saint Jacques, saint Claude. Celle en bois de sainte Suzanne est conservée. On voilait ces statues dès le 1 ^{er} dimanche de carême. En 1527, 1571, et même en 1734, 1753, on réparait encore vaille que vaille des vitraux à personnages. L'église posséda une lampe en argent, volée en 1598, remplacée en 1614 ; un instrument de paix, 1496 ; un « chandelier » suspendu devant le crucifix ; elle conserve un reliquaire avec des reliques de sainte Suzanne, boîte ovale en argent de 0 m. 18 de long, signée : *Fait ce mois d'octobre l'année 1717, Renée (sic) Briseau.*

Les orgues semblent avoir été l'objet le plus intéressant pour le procureur et les paroissiens. Gervais Taillais les fit en 1492 à Sillé, pour 22 ℔ 10 s., sans compter 6 ℔ 15 s. payés à Jean Jambon « pour le parfaict des dites orgues, » ni le pupitre avec son parquet, sa clôture, l'huis, le degré, faits par un menuisier, et le « lanteau, » par un couvreur. L'organiste, Guy Brocier, sacristain, alla prendre des leçons au Mans, y acheta un manicorde (31 sols) et quatre douzaines d'images en papier « à mettre aux orgues,… à paindre les orgues. » Léonard Lefebvre, de Fresnay, raccoutra l'instrument en 1607 pour 40 ℔ et Guillaume Dargilles, d'Alençon, pour 16 ℔ en 1617. Le premier organiste avait 8 ℔ de gages ; il fut remplacé par François Guimont, puis par Jean Duval en 1529. Jacques Derouez et Vatel, de Sillé, l'un régent au collège, l'autre organiste de profession, vinrent à tour de rôle depuis 1605 faire jouer les orgues, souvent accompagnés de « joueurs de hautbois et de veze » ou d'autres musiciens. Jacques Derouez demandait en 1607 un secours pour acheter une épinette et « pour salarier un maistre organec, » dont il prenait des leçons.

Fondations anciennes. — La Hardière, fondée en 1495 par Jean Georges, curé, eut pour titulaires : Jacques *Pillier,* aumônier du maréchal de Lavardin, 1605 ; Urbain *Caille,* révolutionnaire extravagant, qui a laissé une

autobiographie « révélant, écrit M. Lecoq, un cerveau détraqué ». — La Redonnière, dotés à Cossé et à Sainte-Suzanne par Jeanne Blanchet, dame de la Ragottière (Cossé-en-Champagne), 1497. — Le Rocher, fondation de Jean Duval, prêtre, 11 juin 1529. — La chapelle des Pélisson, dotée par Pierre Pélisson, curé de Saint-Martin-de-Connée, d'une rente de 80 ℔, en 1669.

La *confrérie* du Saint-Sacrement, desservie à la fois dans l'église et dans la chapelle de la Madeleine, est la plus ancienne de ce vocable que l'on connaisse dans le diocèse. Elle avait des rentes fondées dès le XIV^{e} s. Les offices complets se célébraient pendant toute l'octave de la Fête-Dieu, et trois messes par semaine. Toutes les paroisses voisines s'y inscrivaient. Elle fournissait souvent les honoraires des prédicateurs, capucins, minimes, dominicains, parmi lesquels je remarque le P. Charles Josse (V. Hauréau, *Hist. litt. du Maine,* t. VI, p. 179) ; recevait des legs pour les pauvres (Pierre Hamon, prêtre, lui donne en 1391 quinze boisseaux de seigle et seize boisseaux d'avoine) ; et contribuait aux réparations des murs de ville quand il y avait danger (1582) et à son approvisionnement, pour des sommes considérables. Nicolas Proude, dominicain, lui obtient le 22 septembre 1494 des bulles d'indulgences souvent renouvelées et que l'on fait imprimer, en 1606, chez Olivier, au Mans, à 300 exemplaires en français pour 10 ℔, en même temps que les statuts pour 4 ℔. — Le P. Richer. jacobin de Laval, délégué du P. Le Masson, érigea le 8 février 1623 la confrérie du Rosaire. Deux peintres travaillèrent pendant l'année 1630 aux tableaux de l'autel.

Cure à la présentation de l'abbé d'Évron, avec fief et droit de pêche dans le refoul du Moulin-au-Vicomte, le jour de Sainte-Suzanne.

Curés : Adam, qualifié doyen de Sainte-Suzanne en 1120 parce que, probablement, il y eut à l'origine un doyenné de Sainte-Suzanne. — *Ernauld,* 1372. — Jean *Moreau,* 1423. — Jean *Joubert,* 1451. — Macé *Moreau,* avant 1491. — Jean *Georges,* retiré à Noyen-sur-Sarthe en 1495. — Jean *Georges,* neveu du précédent, 1495, avait « dans son estude » la Légende dorée, un bréviaire en parchemin, une Passion et une Résurrection « par personnaiges, » doyen d'Évron, 1509. — Pierre *Bourreau,* docteur en théologie, 1529. — François *Challot,* 1551, † 1560. — Geoffroy *Landais,* bachelier en droit canon, chanoine de Saint-Laud, chapelain de Saint-Nicolas à Saint-Florent-le-Vieil, maintenu contre plusieurs, entre autres Jean Beré, de Laval, 1560, 1561. — François *Fournier,* d'Angers, 4 mars 1561, † 1580. — Alexandre *Ernoul,* 10 août 1580. — N. h. Jacques *Pillier,* bachelier en droit canon, 1580, † 1587. — Julien *Guymont,* 20 octobre 1587, † 1593. — Martin *Heurtebize,* 1593, 1610, fait des legs à l'église d'Assé-le-Bérenger. — Julien *Courbier,* licencié en droit, 1610-1614, afferme ses dîmes, à charge pour le preneur d'entretenir la lampe de l'église. — Pierre *Amellon,* du Mans, 1614, rétrocède étant archidiacre de Sablé, 1620. — Julien *Courbier,* inhumé dans l'église le 25 janvier 1624. — Jean *Potier,* principal du collège du Bueil (Angers), 1624-1636. — Guillaume *Potier,* frère du précédent, licencié en droit, 1636, doyen d'Évron, 1660, † 1676. — Gilles *Bordelais,* curé de Beaumont (Sens), 1676, doyen d'Évron, 1681, 1690. — Jean *Langlois,* curé de Parigné, 1680. — Jacques *Courte de la Blanchardière,* chapelain de la Bersonnière, 7 septembre 1690, « original sans copie, » dit de lui un huissier mécontent, 1713. — Louis *Lefebvre,* vicaire à Cérans, 1713, doyen d'Évron, 1719, † 1737. — Charles-Nicolas *Le Mesnager,* de Courceriers, bachelier en théologie, 1738, doyen, 1744, † 1771. — Jean-François *Marquis-Ducastel* (V. ce nom), 1771. « ayant de l'esprit, de l'honnêteté, remplissant bien ses devoirs et gouvernant fort bien » (note de l'évêché), démissionnaire, 7 mai 1785. — Jean-Baptiste *Cornuau,* de Voutré, curé de Viviers, doyen, prêta serment le 6 février 1791 et exerça jusqu'à la fermeture de son église, le 11 février 1794. Décrété d'arrestation pour avoir cherché à passer en Suisse, il se retira à Assé-le-Bérenger, reparut à Sainte-Suzanne en 1800 et mourut en fonctions en 1833. Jean Coignard, vicaire, rétracta le serment qu'il avait prêté avec son curé, fut interné aux Cordeliers, 1792, déporté à Jersey d'où il passa en Espagne. — Joseph *Chapelière,* 1833-1846. — Louis *Ledauphin,* 1846, † 1865. — Julien *Monguillon,* 1865-1877. — Julien *Lemaître,* 1877-1883. — Alexandre *Patier,* 1883, † 1898. — Prosper *Landais,* 1898.

Le *presbytère,* véritable masure que M. Marquis-Ducastel restaura, occupé par la gendarmerie en 1802, a été agrandi par MM. Chapelière et Monguillon. Il joint l'église. Vue superbe de la terrasse.

Écoles

Écoles. — En 1526, on mentionne « une place de maison et jardin où souloit estre la vieille escolle. » La confrérie du Saint-Sacrement contribuait à l'entretien de l'école ou collège dont les élèves devaient chaque soir venir chanter à l'église l'« oraison » de N.-D. et des trépassés, usage qui dura pendant le XVI^{e} et le XVII^{e} s. Enfin en 1668, Charles Bricel, prieur de Remmes, « considérant que la jeunesse est beaucoup libertine en cette ville, manque d'estre réservée et instruite par des hommes bien zélés et craignant Dieu, et dans le particulier et à l'église ; … pour les enseigner et avancer dans les lettres pour les rendre capables de servir Dieu, soit dans les autres éducations pour se rendre gens d'honneur et vrais serviteurs de Dieu, » lègue une rente et sa maison meublée, pour un maître d'école prêtre, à la charge toujours de faire chanter l'oraison accoutumée par ses écoliers. Pour augmenter la dotation du collège, les habitants demandèrent qu'on lui unit, en 1695, la chapelle de la Hardière. Les bâtiments étaient entretenus par la fabrique en 1758.

Une fondation de M. Aveneau, curé de Champgeneteux, permit l'établissement en 1789 de deux sœurs de la Chapelle-au-Riboul chargées de faire l'école matin et soir, pendant deux heures, sauf les congés du dimanche et du jeudi et les vacances du mois d'août. Elles soignaient aussi les pauvres malades et leur administraient les remèdes fournis par le procureur de la charité.

Aujourd'hui, école laïque pour les garçons. — École des sœurs d'Évron rouverte en 1829 et jouissant alors du lieu du Petit-Rocher, legs de M. Aveneau, de Champgeneteux, et de deux pièces de terre données par M^{me} veuve Aveneau. Elle a été reconstruite avec une salle d'asile, pour 45.000 fr., en 1876.

Établissements de charité

La *maladrerie* située près du lieu de la Rivière, reçoit encore du curé Jean Georges, en 1497, le don d'un journal de terre. La fabrique en afferme les biens en 1604. — André Cassart lègue en 1611 une somme de 180 ℔ à remettre au procureur syndic pour premier versement à faire aux collecteurs. — M. Marquis-Ducastel (1771-1785) organisa une confrérie de charité, enrichie du bénéfice du Rocher par M. Aveneau des Granges et d'un legs de 3.000 ℔ de la duchesse de Praslin. — Le bureau de charité dispose actuellement de 1.064 fr., et un petit hôpital a été fondé, par décret du 2 septembre 1879, par la municipalité, grâce aux libéralités de M^{mes} Coulleart-Julliettrie.

Cimetière

Le *cimetière,* qu'il était impossible de mettre dans la ville murée, occupe depuis une haute antiquité son emplacement actuel, au N. de la ville. Une chapelle de la Madeleine y est située, où se desservait, en même temps qu'à l'église paroissiale, la confrérie du Saint-Sacrement dès le XIV^{e} s. Déjà ruineuse en 1495, on décida de la reconstruire en 1615, mais le projet en resta là jusqu'en 1668, époque où Charles Bricel, prieur de Remmes, la rétablit à ses frais et y fonda des messes. Déjà il y existait une chapellenie de Vaujacob ou de la Boutrie pour les chanoines réguliers de Saint-Augustin. Rebâtie encore en 1780 et restaurée en 1826, elle n'a plus que 6 m. sur 4. On y conserve les statues de sainte Anne, sainte Marie-Madeleine, une Vierge assise de style archaïque, un Saint Joseph, statue en bois de bonne facture. Devant l'autel, une pierre tombale gravée d'une croix nimbée. La croix du cimetière a son croisillon orné sur chaque face d'une couronne de feuillage, encadrant d'un côté le Christ, de l'autre la Vierge couronnée. Au bas du fût est taillé un pupitre que supporte une petite console à tête

grimaçante.

Féodalité

Féodalité. — La châtellenie de Sainte-Suzanne, mouvante d'abord du comté du Maine, titrée baronnie je ne sais depuis quelle époque, fut l'un des membres du duché-pairie de Beaumont érigé en septembre 1543. Dès lors, elle fut dans la mouvance du nouveau duché, sous le devoir d'un fer de lance doré. Mais, comme le duché avait deux sièges de juridiction, Sainte-Suzanne fut attribuée à celui de la Flèche. Le titre de marquis de Sainte-Suzanne, pris par quelques seigneurs engagistes, était tout personnel.

Seigneurs. — D'après les *Gestes des seigneurs d'Ambroise,* Raoul, vicomte de Sainte-Suzanne, donna, dans les premières années du XI^{e} s., sa fille Odeline à Hugues de Lavardin, tige des seigneurs d'Ambroise et filleul d'Hugues Capet. Ce Raoul serait le père de Roscelin de Beaumont. M. Hucher, auteur d'une généalogie des seigneurs de Beaumont, qui sont aussi ceux de Sainte-Suzanne, ne l'a pas admis en tête de sa notice. J'ai fait de mon côté, à l'article *Bazougers,* des réserves que je maintiens. Quant à la filiation des vicomtes de Beaumont, elle est assez connue pour que je ne m'y arrête pas ici, donnant seulement quelques détails relatifs à Sainte-Suzanne.

En dehors de la ligne des aînés, et peut-être en dehors de la lignée de Beaumont, du temps même du vicomte Hubert, le défenseur du donjon de Sainte-Suzanne, on rencontre un Renaud de Sainte-Suzanne, qui comme suzerain, *capitalis dominus,* confirme à l'abbaye de Saint-Vincent des droits sur Frémusson en Viviers. Il est aussi mentionné dans un accord entre Marmoutier et la Couture. — Raoul, vicomte de Sainte-Suzanne, témoin en 1178 de l'acte de fondation des Bonshommes d'Angers, n'était qu'un cadet des Beaumont. Par contre, Raoul, neveu du précédent et réellement vicomte du Maine, prend néanmoins le titre de vicomte de Sainte-Suzanne en 1216, donne une rente à l'abbaye d'Évron sur son donjon, *pro turri quœ est in castro Sanctœ Suzannœ,* et une autre sur ses moulins à l'abbaye d'Étival, 1218. Richard, son fils aîné, chargea aussi sa recette de Sainte-Suzanne de devoirs envers Étival et le Parc d'Orques, 1239, 1242. Agnès, sa sœur et son héritière, porta à Louis de Brienne la vicomté et le nom de Beaumont avec Sainte-Suzanne, par une alliance connue, aussi bien que celles qui font passer la succession des Beaumont-Brienne aux Chamaillard, puis à la maison d'Alençon, sur laquelle il y eut de nombreuses confiscations. La pieuse Marguerite de Lorraine, veuve de René d'Alençon, n'en administrait pas moins la baronnie, au nom de ses enfants, en 1494, 1503. Charles, son fils, en rendait aveu en 1506 ; Marguerite de Valois, sœur de François I^{er}, sa femme, en donnait un bail par acte daté de Saint-Just de Lyon, en 1524. Mais en 1537, 1543, la « baronnesse » de Sainte-Suzanne est Françoise d'Alençon, femme de Charles de Bourbon, duc de Vendôme. On sait qu'Henri IV est son petit-fils.

Le 16 septembre 1594, le roi vendit la baronnie pour 18.000 écus à Marguerite de Navarre, sa sœur, puis céda le 25 septembre 1604 le droit de rachat qu'il s'était réservé à Guillaume Fouquet de la Varenne, son fidèle serviteur et conseiller d'État, contrôleur général des postes, gouverneur d'Angers. Celui-ci remboursa à la reine les 14.200 écus qui lui restaient dus, le 17 octobre, et laissa le domaine, agrandi par lui de ce qui avait été engagé en 1594 à Jean Delavigne, à René, son fils, engagiste seulement comme lui-même, et qui se porta de nouveau acquéreur en 1655 pour 46.200 ℔. Il mourut au mois d'avril 1697. En 1719, Brandelis de Champagne, marquis de Villaines, fils d'Hubert de C. et de Catherine Fouquet de la Varenne, et le comte de Champagne, son neveu, héritèrent d'anonyme Fouquet de la Varenne, fils de Claude F. de la V. et de Marie-Françoise-Philibert de Froullay. Anne-Marie de Champagne, petite-fille de Brandelis, épousa en 1723 César-Gabriel de Choiseul. Sainte-Suzanne rentra à la couronne en 1771 et fit partie de l'apanage du comte de Provence. Mais le duc de Choiseul se porta de nouveau acquéreur après 1789 et le prince de Beauvau, son gendre, a vendu le domaine en 1820 à M. le baron de Damas. Il était de nouveau mis en vente en 1844 et appartient aujourd'hui à M. le vicomte

de Vauloger.

Administrations anciennes

Capitaines et *gouverneurs* : Pierre Hérisson, 1415. — Ambroise de Loré, 1422, 1425. — Jean Blocet, auquel succède Jean Aubin, 1462. — N. d'Harcourt, fils du seigneur de Bonnétable, 1486. — Claude de Bouillé, 1589, capitaine ; Brisegault Labbé, son lieutenant, 1591, 1593. — Isaac de Germaincourt, gouverneur, 1592 ; Moïse Gaudin, 1593, puis Jean de la Croix, 1595, 1597, lieutenants. — Michel Barberet, capitaine du château, janvier 1593. — Michel de la Vallée (V. ce nom), 1614. — Jean Maridor, seigneur de Boulleron, gouverneur, 1621.

Baillis. — Richard de Vesot, *senescallus de Sancta Suzanna,* XII^{e} s. — Richard de Beaumont, fils du précédent. — Martin Théroude, 1451. — Émery Piau, 1506. — Clément Émond, 1463 ; sceau avec son nom en exergue et écusson fruste. — Jean Delavigne, mari d'Anne Bodineau, 1605. — René Derouez ou de Rouez, mari de Sarah Maumusseau, 1609, † 1616. — Jacques Courtin, mari d'Anne Charlot, 1617. — Urbain Le Pelletier, sieur de la Bicheraie, mari de Renée Courtin, 1641. — Gabriel-Joseph Yver, sieur de la Rivière, mari de Françoise Le Pelletier, 1684, 1700. — Jean-François Pélisson de Gennes, 1737-1784. — Mathurin-Julien Dalibourg, 1784-1790.

Il y avait à Sainte-Suzanne : un grenier à sel formé en 1725, dont relevaient vingt-cinq paroisses : un receveur des consignations, 1743 ; un lieutenant de maréchaussée, 1640 ; un archer-garde des monnaies, 1773 ; deux notaires, 1771.

Le tribunal du district d'Évron, attribué à Sainte-Suzanne en 1790, fut composé de : Juliot-Morandière aîné, de Prez-en-Pail, président ; Provost des Vignes, Berthelot, notaire à Izé, Bourmault, procureur à Évron, Le Sueur, procureur à Beaumont-le-Vicomte ; Jean-Baptiste Jouannault, greffier.

La ville n'eut point de conseil municipal proprement dit avant la Révolution, quoique des pièces administratives aient été quelquefois adressées « aux maire et échevins, » avant 1699. Mais, en vertu des édits d'août 1764 et mai 1765 qui accordaient aux villes de moins de deux mille âmes une municipalité composée de deux échevins, trois conseillers, un syndic receveur, un greffier et six notables, les habitants de la ville et du faubourg de la Taconnière, ceux de la Rivière, et enfin ceux du reste de la paroisse, se réunirent séparément le 13 et le 14 août 1765, nommèrent pour chaque quartier trois délégués qui élurent six notables, un ecclésiastique, deux officiers, un bourgeois, un marchand, un laboureur ou artisan. Ce furent : le curé, Joseph Basoin, notaire, Alexandre Aveneau, chirurgien, Michel-Louis de la Mustière, fermier de la baronnie, Louis Rable, marchand, Michel Bion, laboureur. Ceux-ci nommèrent alors les échevins : Jacques Aveneau, contrôleur au grenier à sel, et Olivier Provost, avocat ; les conseillers : René Coutelle, président au grenier à sel, et Jean-Baptiste Coignard, seigneur du Tertre, ancien commensal de la maison du roi, et René Provost de Brée, négociant ; le syndic, François Coutelle ; le greffier, Antoine de Bert.

Maires

Maires : *Aveneau,* 1791. — *Coutelle-Tremblais, floréal* an II. — P. *Coutelle,* agent, an IV. — *Ollivier,* président de l'administration cantonale, pluviôse an V, 1798 ; *Pommier,* maire, 1798. — *Ollivier,* 21 prairial an VIII, an XI. — *Coutelle-Tremblais,* 4 pluviôse an XI-1er avril 1807. — Jacques-Charles *Pavet,* 1er avril 1807. — Édouard *Delespinasse,* 1813. — *Du Castel,* juillet 1815. — *Coutelle de la Houssaie,* 1818, 1824. — *Bourdin,* 1827, 1830. — Hippolyte *Messant,* 1832. — Julien-Pierre *Ollivier,* 1834. — Jean-Jacques-Noël *Dumoulinet,* 1835, 1846. — Raphaël *Jouennault,* 1846, 1860. — Julien-Pierre *Ollivier,* 1860-1865. — Théodore-Jean *Couléard-Jullietterie,* 1865-1878. — Auguste *Le Bail,* 1878, † 1879. — Léon-Jules *Niepceron,* 1879-1880. — René *Dodier,*

1880-1883. — Charles *Nory,* 1884, 1897. — Louis *Maline,* 1897.

Notes historiques

Notes historiques. — Sans parler des blocs vitrifiés dont il a été question et qui restent une énigme, on doit signaler à 3 kil. N.-E. (et non 2 kil. S.), au lieu des Erves, au centre d'un territoire où les débris de silex ne sont pas rares, un dolmen bien conservé et des ruines de monuments mégalithiques, près desquels on a trouvé des crânes enfermés entre plusieurs pierres. — Localités de noms anciens : Vernay, Beaulieu, les Erves, Malnoë, la Gravelle, Bonjen, la Frilouse, la Maure, l'Essart, la Motte, les Deffais.

Sainte-Suzanne entre brillamment dans l'histoire en 1083. Hubert, vicomte du Maine, qui avait depuis 1063 soutenu la lutte contre Guillaume le Bâtard, avait dû lui rendre en 1073 ses châteaux de Beaumont et de Fresnay, mais il ne désarma pas. En 1083, il s'enferma avec sa femme, fille du comte de Nevers, nièce de Robert le Bourguignon, dans le château de Sainte-Suzanne, y réunit une élite de braves chevaliers et harcela jusqu'au Mans les partisans du Conquérant de l'Angleterre. Celui-ci se décida en 1083 à venir au secours des siens. Il renonça à mettre un siège en règle autour du roc inaccessible entouré de vignes inextricables, mais forma un fort dans la vallée de Beugy dont on voit encore la double enceinte, et y laissa une troupe nombreuse et aguerrie, sous les ordres d'Alain le Roux, comte des Bretons. Il vint aux manceaux des secours d'Aquitaine, de Bourgogne et d'autres provinces. Pendant plus de deux ans (*quadriennium,* écrit Orderic Vital, qui exagère, croit-on), il y eut de beaux faits d'armes presque toujours à l'avantage des assiégés. Les chefs anglo-normands se faisaient prendre et mettre à rançon. Ils perdirent leurs meilleurs guerriers, Robert de Vieux-Pont, Robert d'Ussi, Richer de Laigle, qu'un enfant embusqué dans les buissons blessa mortellement à l'œil, le 18 novembre, Mathieu de Vitot, tué dans l'assaut du mois de janvier suivant, Hervé Le Breton, chef de la milice. La frayeur s'empara de leurs troupes. Ils entrèrent en pourparlers de paix. Le Conquérant, qui avait d'autres sujets d'inquiétude, y donna la main et le « héros » de Sainte-Suzanne, muni d'un sauf-conduit, alla outre-mer jurer une alliance qu'il garda loyalement. Hamelin de Bannes était peut-être un des défenseurs du château ; il y fait vers 1090 un don à l'abbaye de Saint-Vincent.

L'église appartenait à l'abbaye d'Évron avant 1125.

La place était aux mains des Français avant le traité de Brétigny, Marguerite de Poitiers et Louis, vicomte de Beaumont, son fils, s'y trouvaient le 15 mai 1359. La guerre avait pourtant durement sévi dans tout le pays. On obligeait tous les sujets à venir faire le guet, obligation contre laquelle protestèrent, au nom de leurs hommes et serviteurs, les Chartreux du Parc et les Bénédictines d'Étival, 1369, 1396.

En 1415, les Anglais, maîtres de la Normandie, se préparent à envahir le Maine. Dès 1417, ils se partagent les places fortes, John Popeham se titre capitaine de Sainte-Suzanne. C'était une menace. Tous les sujets, même ceux qui étaient exempts en droit, se soumettent (1419) à faire le guet au château, à cause « de l'estat du temps présent et des éminents dangiers qui, à l'occasion de la guerre, pourroient avenir en la ville. » La place tient bon sous les ordres d'Ambroise de Loré, 1422-1425. La garnison va même en courses avec celles de Montsûrs, Laval, Château-Gontier (janvier 1423, n. s.). Mais quand Le Mans s'est rendu (10 août 1425), Salisbury tourne ses troupes victorieuses et son artillerie contre la petite ville où Loré s'est renfermé. Avant le 30 août, on mène en trois charrettes, d'Argentan à Alençon, une « grosse somme de deniers… pour les soudoyers estans aux sièges de Sainte-Suzanne et autres places au pays du Maine. » Salisbury est en personne, le 3 septembre, « au siège devant Sainte-Suzanne, » où il reçoit des lettres du receveur général. La brèche faite, la garnison dut se rendre et payer une rançon de 200 ou 2.000 écus d'or.

Le 20 août 1431, les Français du duc d'Alençon et de Lohéac, encouragés par les succès de leurs armes depuis deux ans, vinrent mettre le siège devant Sainte-Suzanne. La frayeur fut grande dans la ville et dans les autres garnisons anglaises. Richard Gethin envoya du Mans à Paris son poursuivant d'armes demander des secours au duc de Bedfort, Thomas Stouez députa à Rouen pour le même objet vers le conseil du roi. Raoul de Neuville s'adressa au sieur de Scales, qui était au siège de Louviers. Thomas Gowen, qui occupait Alençon, fut prié et requis de réunir en hâte à la sienne les garnisons de Fresnay, Argentan et autres et de se porter au secours de la ville assiégée, qui députa encore au Mans, à Rouen, à Paris. Les Français ne purent livrer d'assaut décisif avant l'arrivée des renforts. Le soir du 4 septembre on vit briller des feux et paraître des « enseignes de secours » en divers lieux sur les hauteurs voisines. Le coup était manqué pour cette fois. Les Anglais se tinrent en grandes forces à Sainte-Suzanne. D'Arondel y vint après la prise du château d'Orthe (1433). Il y avait alors plus de deux mille hommes dans la ville, d'après Jean Chartier. La garnison ordinaire comprenait trente lances à cheval, deux lances à pied, cent vingt archers, qui seuls ou de concert avec les garnisons de Mayenne et de Fresnay, faisaient des courses jusqu'aux portes de Laval, où ils prirent « la jument de l'hostel-Dieu Saint-Julien, » à Asnières, à Brissarthe, à la Jaille-Yvon, levant sur toute la région, depuis « le dehors de Sainte-Suzanne » jusqu'à dix lieues à la ronde, des droits d'appâtis, envoyant en Bretagne, avec des saufs-conduits, des émissaires chercher des vivres. Quand un prisonnier ne pouvait payer rançon, ils le laissaient mourir dans une basse-fosse, ou l'obligeaient à leur servir de guide, comme Étienne Boucheron, ancien faux-saunier, archer de la garnison de Sablé, qui finit par s'évader (1435). Le sire de Scales était à la fois gouverneur de Domfront et de Sainte-Suzanne. Un soldat de la garnison arrêta Pierre de Boilève, porteur d'un sauf-conduit, qu'il déchira et dont il nia l'existence, mais ayant voulu soutenir son dire, il fut tué en duel par son prisonnier. Enfin le sire de Bueil, au mois de septembre 1439, trouva moyen de surprendre les Anglais, grâce à la connivence de l'un d'eux, Jean Fermen. Ce pendard, qui toute sa vie ne connut que trahison et « ribaudise », donna le signal en chantant une chanson convenue, tira à lui les échelles et mit dans la place les Français qui se prirent à crier : « Saint-Denis, ville gaignée ! Et aucuns des Angloiz furent mors et prins et aucuns autres s'enfuirent tous nus en chemises. » De Bueil voulut garder sa conquête ; le duc d'Alençon prétendit y rentrer comme en son bien, avec le secours du traître Fermen. De Bueil resta dans la place comme lieutenant du duc jusqu'à ce que le roi lui eût donné commandement de la remettre à son seigneur le 16 mars 1441 (n. s.). Les nouveaux maîtres couraient à leur tour les paroisses, tenant le parti des Anglais « pour l'appâtiz et croisaige. » Dans une de ces courses, un certain Guillaume Blaislin emmenait d'une paroisse, qu'il ne nomme pas, un homme « par manière de pleige et gaige. » Il fut rencontré par trois Français de la garnison de Laval, qui répondirent au qui-vive : *Saint-Georges,* croyant avoir affaire à des Anglais. Ce fut la cause d'une bagarre où il y eut mort d'un nommé Chevalier. Charles VII, par lettres datées d'Angers, le 26 janvier 1444 (n. s.), ordonna que la garnison qui jusque-là avait soixante-seize payes, en prendrait désormais cinquante-six sur l'Anjou et le Maine et vingt-quatre sur la Normandie. Dans les conventions entre Charles VII et Henri VI au sujet de l'évacuation du Maine, on lit : « au regard du fait de Sainte-Suzanne, il n'est point appointé expressément. » La ville était-elle retombée au pouvoir des Anglais ? Cela aurait été en tous cas pour peu de temps. Le 16 avril 1447, la duchesse d'Alençon recevait les hommages de ses sujets à Sainte-Suzanne. Le pays n'en resta pas moins « presque du tout en ruyne, » comme on l'écrit encore en 1458. Une couleuvrine du XV^{e} s., conservée au musée de Laval, mais venant de Sainte-Suzanne, a peut-être joué son rôle dans cette guerre acharnée.

Par sentence du parlement, rendue le 22 mars 1482, René, duc d'Alençon, fut condamné à recevoir garnison royale dans ses châteaux ; celui de Sainte-Suzanne fut peut-être du nombre.

Une « troppe de gens d'armes, » commandée par un capitaine, occupait le château en février et en août 1570, catholique, ce semble, car « Messieurs de ville » s'adressaient au Mans, à Monsieur des Landes, pour la faire sortir ; mais elle n'en brûlait pas moins les archives et opprimait le peuple sans miséricorde. Jusqu'en 1574, le

procureur de fabrique fut sans cesse en négociations pour détourner les bandes. Il y eut une épidémie en 1584.

Les documents et les chroniques sont très contradictoires sur les derniers événements des guerres civiles. Après l'assassinat d'Henri III, Claude de Bouillé défendait la ville au nom d'Henri IV. Il y fut assiégé du 21 au 26 septembre par Boisdauphin et les « Ligeux et rebelles. » mais il avait fait d'avance des provisions, particulièrement en dévalisant la Huaudière de Bannes, qui appartenait au parti contraire. Il tint bon et, le 26, les Ligueurs levèrent le siège. Sur un faux bruit, sans doute, le curé de Saint-Martin de Mayenne écrit le 28 que la ville s'était rendue à M. du Boisdauphin. Ce qu'il ajoute, le 2 novembre, que Pierre Aubert avait été « tué à la Basoge-Montpinçon par les gens qui estoient à Sainte-Suzanne, que tenoit M. (de Bouillé) du Bourgneuf, » réforme sans doute sa première information. Mais, ce qui est plus extraordinaire, le sire de Bouillé lui-même écrivait en 1601 qu'il avait été assiégé par le « seigneur du Boisdauphin, en l'année quatre vingtz dix. » Quant à l'affirmation de Bourjolly, que Boisdauphin avait pris Sainte-Suzanne en 1592, après la bataille de Craon, rien ne la confirme, pas plus que la reddition de la place par le maréchal ligueur en 1596. Lassay et Sainte-Suzanne étaient les seules villes du Maine où l'on pût crier : *Vive le roi,* affirme le sieur de Chauvigny, après 1589. Les troupes anglaises passèrent dans le pays peut-être en juillet 1592, et plus sûrement en mars 1593, mais sans pénétrer dans la ville où étaient leurs alliés, les royaux.

Par lettres datées du « camp de Gergeau », en juin 1589, Henri IV avait ordonné de transférer à Sainte-Suzanne « la sénéchaussée, siège présidial, eslection, prévôté, recepte des tailles, taillon et grenier à sel du Mans, » et les juridictions de Mayenne et de Sablé, ordonnances qui restèrent sans doute lettre morte et qui, en tous cas, furent rapportées par d'autres lettres, données au camp d'Alençon en décembre 1589.

Le 4 août 1774, à trois heures après midi, orage épouvantable.

Année 1789, « la plus remarquable du siècle présent, écrit le curé, par les événements rares qu'elle nous présente en abondance… L'hiver a été le plus rigoureux qu'on ait jamais senti dans nos climats ; il a commencé dès le 22 novembre 1788 et a continué jusqu'au 18 janvier. Les noyers ont péri ; la rivière a été prise de glace pendant tout ce temps, … on se servait de moulins à tabac pour moudre le grain. »

La bourgeoisie prit feu pour la Révolution. Delelée, capitaine de la garde nationale, envoya le 1er juin 1790 une adresse délirante à l'Assemblée nationale. Cependant le pillage du grenier à sel par la populace, au mois d'octobre, fit peur aux meneurs, qui demandèrent secours à Laval. Le 17 octobre 1793, une troupe de douze cents hommes se concentre dans la ville, dont on répare les brèches à la hâte, par crainte des Vendéens. Cette garnison se porte sur le Mans le 3 décembre. Le 13 au soir, Westermann, qui a massacré les fuyards dans sa course depuis le Mans, couche à Sainte-Suzanne. Au mois de mars suivant, les volontaires vont encore donner la chasse à quelques malheureux réfugiés dans les bois de Livet et de la Chapelle, et en ramènent une femme et un enfant.

Quelques éphémérides résumeront la suite des événements : Réception enthousiaste de François-Primaudière et établissement d'un club dans l'église, 14 juin 1794. — Sorties de la garde nationale du canton, commandée par Besnard, commis de Moncors, contre les Chouans (juin-août 1794) qui deviennent de plus en plus entreprenants et forcent les administrations à se réfugier dans la ville où le général Josnet envoie cent hommes de secours, et où l'on fait des travaux de défense, janvier-février 1795. — Occupation du pays par les Chouans, le recensement des chevaux ne peut se faire, 24 mars 1796. — Joie de la délivrance des troupes des postes de Saint-Jean et Moncors, parties précipitamment, et qui « heureusement » ne doivent pas être remplacées, 27 septembre 1796. — En raison des malheurs qui arrivent continuellement dans le canton, ordre de faire des patrouilles pendant la nuit et de tenir les portes de ville fermées, 3 mars 1797. — « A l'approche de germinal, le royalisme

s'agite pour obtenir des élections dans le sens de l'année dernière, » écrit-on le 4 mars 1798. — Ordre du département de se tenir en garde « contre un coup hardi que doivent tenter les brigands, » 3 avril 1799. — Suppression du détachement, trop faible pour résister aux insurgés, 5 juin 1799. — Le 15 août 1799, invitation aux citoyens à ne pas « compromettre leur sûreté par l'excès de la boisson, non seulement en ce jour, mais jusqu'à ce que le danger soit passé. »

A la fin des Cent-Jours, un détachement royaliste, commandé par M. Camille de Pontfarcy, vint le 10 juillet pour s'emparer de Sainte-Suzanne, et voulut livrer l'assaut. Il y eut seulement quelques coups de fusil, et l'on se retira à Évron sur ordres venus de Laval. Mais le 13, le maire ayant fait dire que la ville se rendait sans condition et que les réfugiés l'avaient quittée, M. Eugène Boullier vint en prendre possession. Les habitants reçurent les royalistes « avec un morne silence et une tristesse marquée. » Le bruit courait que de sinistres complots se tramaient encore. Si ces bruits étaient vains, il est certain que la classe dirigeante n'était pas gagnée à la légitimité et que l'on salua avec joie la chute de Charles X. — Émeutes le 16 mars et le 23 avril 1832 au sujet de la circulation des grains.

Le 15 janvier 1871, les Allemands occupent Sainte-Suzanne, abandonnée par les débris du 17^{e} corps (Colomb) et dont la municipalité avait fait arborer le drapeau blanc. Deux reconnaissances des Français le 16 et le 23 constatent que la ville est évacuée, mais le lendemain 24, le 6^{e} hussards de Silésie s'y installe et ne se retire qu'à l'armistice, la ville étant comprise dans la zone neutre.

Sources et Bibliographie

Reg. par. depuis 1537. — Arch. considérables à la fab. — Arch. munic. — *Chron. d'Anjou,* p. 159. — Ord. Vital, *Hist. eccl.,* t. III, p. 195-200. — *Cart. de la Couture, de Saint-Vincent, de Vivoin, de Perseigne.* — Arch. nat., JJ. 178, f. 124 ; 185, f. 9 ; 218, f. 118 ; C. 117 ; KK. 324 ; P. 1.345 ; X/1a. 43, f. 197 ; Q/1. 700, 701 ; R/5. 101, 102. — Guenois, *La grande conférence des ordonn.,* t. I, p. 130. — Pichon, *Vie de M. Marquis-Ducastel.* — Gérault, *Notice sur Evron,* p. 234, 290-298. — Bibl. nat., Clairambault, pièces scellées, 5.215 ; fr. 18.945, f. 499, 594 ; Cab. des titres, 1.043. — Bibl. de Laval, fds Couanier, Ag. — Arch. de la M., B. 1.451-1.537 ; L. 117, 135. — Arch. de la S., H. 1.131, 1.371, 1.372, 1.390. — J. Chartier, *Chron. de Charles VII,* p. 14, 161, 252. — *Chron. de la Pucelle,* Valet de Viriville, p. 228. — Perceval de Cagny, *Chroniques,* p. 180. — Du Fresne de Beaucourt, *Hist. de Charles VII.* — Arch. d'Indre-et-L., H. 139. — Lib. fundat., t. II, f. 207 ; t. III, f. 38 ; t. V, f. 7. — *Société des antiq. de France,* t. VIII, p. 357. — *Congrès archéol.,* t. XXVI, p. 77. — D^{r} Nory, *Rech. hist. sur Sainte-Suzanne.* — *Comm. hist. de la M.,* t. I, p. 52, 58 ; t. II, p. 53. — Vues de la ville dans *Le Maine et l'Anjou,* dans la *Mayenne pittoresque,* et au Cab. des Estampes de la Bibl. nat. — Pour les localités, V. les art. : *Beugy, les Erves, la Rivière.*